

PUBLICATIONS BELGES

PAR

CLAUDE ROOSENS (*)

Rik COOLSAET, *Belgie en zijn buitenlandse politiek. 1830-1999*, Leuven, Uitgeverij Van Halewijck, 1998, 670 pages.

Traditionnellement, la politique extérieure n'occupe guère de place dans l'image que l'on se fait de la Belgique. Les clivages internes, idéologiques et linguistiques, contribuent, pour l'essentiel, à sa définition. Un rapide regard sur l'état des publications la concernant confirme cette impression générale. À côté de très nombreuses études sur l'évolution politique intérieure qui en fournissent une vue d'ensemble ou en éclairent l'un ou l'autre aspect, il n'est guère de travaux qui abordent, dans leur globalité, temporelle ou thématique, les relations extérieures de l'État belge. Des publications de qualité, relevant d'une approche historique, le plus souvent, existent néanmoins qui apportent informations et analyses sur telle ou telle personnalité dont le rôle a pu être déterminant en politique étrangère (1) ou relatives à une période déterminée ou encore envisageant un pan de ces rapports internationaux (2).

Les rapports que la Belgique entretient avec l'étranger méritent de retenir l'attention. Sans tomber dans un quelconque déterminisme, il importe en effet de constater que l'international l'accompagne depuis sa création en 1830. À travers son statut international (neutralité imposée, garantie par les Puissances), elle apparut bien, au XIX^e siècle, comme un élément central de l'équilibre européen. En contraste avec le dynamisme de ses relations commerciales extérieures, sa diplomatie, sous contrôle direct du Roi, donna certes l'image d'une certaine passivité due à l'observation des conditions mises par les Puissances desquelles il s'agit, en un premier temps, d'obtenir la confiance et la reconnaissance. La réussite des tests de 1848 et 1870 assura la stabilité internationale de la Belgique. À travers l'action coloniale qu'il entreprit ensuite, le Roi Léopold II put donner à cette politique extérieure un caractère davantage dynamique, plaçant ainsi la Belgique dans le jeu des Grands. Dégagée d'une surveillance internationale trop stricte après la Première Guerre mondiale, elle opta résolument et rapidement en faveur d'un rapprochement européen et occidental. Fidèle à la solidarité atlantique et à ses engagements européens, engagée dans une politique africaine difficile et marquée par beaucoup d'incohérences et d'indécision, elle a depuis 1945 mené ses relations extérieures dans un esprit d'ouverture qui fait, aujourd'hui, de Bruxelles l'une des villes les plus « diplomatiques » au monde.

(*) Université catholique de Louvain, Belgique.

(1) Parmi les travaux historiques récents, on mentionnera particulièrement la somme biographique que le Professeur M. Dumoulin vient de consacrer à P.H. Spaak. M. Dumoulin, Spaak, Bruxelles, Racine, 1999.

(2) Les travaux universitaires, ou émanant de recherches particulières, ne manquent pas. On remarquera que la dispersion est grande et qu'aucun centre de recherche digne de ce nom n'existe en la matière.

Tant dans le multilatéral que dans le bilatéral, la Belgique participe de la manière la plus active à la vie internationale.

Le temps constitue l'une des composantes essentielles de toute politique étrangère qui s'inscrit, naturellement et nécessairement, dans la durée. C'est dire que sa compréhension et son analyse ne peuvent faire l'économie d'un passage par la discipline historique. En y ajoutant le recours aux instruments de la science politique et des relations internationales, le travail que le Professeur R. Coolsaet a consacré à la politique extérieure belge depuis 1830 fournit, pour la première fois, de manière si riche et approfondie, une vue d'ensemble structurée et une interprétation argumentée de ce domaine d'action de l'État belge.

Construit à partir d'un découpage chronologique classique, l'ouvrage repose sur une méthodologie solide dont la présentation ne vient qu'en fin de volume. Selon l'auteur, la politique extérieure belge n'a jamais été qu'un instrument au service de la politique intérieure. Quatre variables sont retenues pour la démonstration : la gestion des intérêts économiques et commerciaux ; les rapports de force internes ; le facteur idéologique et la politique de sécurité. La première de ces variables est, selon Coolsaet, déterminante. L'élite économique belge, dépositaire du pouvoir réel au sein de l'État vu le réseau existant entre la haute bourgeoisie d'affaires et le pouvoir politique, a su, par la politique étrangère, faire prévaloir ses intérêts et, en même temps, assurer une stabilité sociale interne. Les changements qui affectèrent par la suite la composition de cette élite en même temps que l'intérêt national n'eurent pas d'incidence sur la relation établie. Quant aux facteurs internes, leur influence se retrouve en politique extérieure. Ainsi, par exemple, il est évident que le statut particulier dont la Belgique dispose, au XIX^e siècle, celui d'une neutralité imposée et garantie, destinée à contribuer à l'équilibre européen, permit au Roi de développer une politique internationale propre dont le projet colonial congolais ne fut évidemment pas le moindre. La Dynastie conserva ainsi une influence réelle en politique étrangère, même après la Seconde Guerre mondiale. Les conflits entre les groupes politiques purent également s'exprimer à travers les attitudes adoptées vis-à-vis des questions internationales. Ainsi, le débat européen ne fut-il pas sans rapport avec les questions internes relatives à la réforme de l'État. L'Europe des régions pouvait servir les positions d'un confédéralisme, favorables au renforcement des compétences de la Wallonie et de la Flandre et donc à un affaiblissement de l'État unitaire. On pourrait multiplier les exemples de ce rapport étroit entre politique intérieure et politique extérieure : les différentes divisions qui affectent la vie politique belge s'y retrouvent clairement affirmées. En rapport avec cette affirmation, il est logique de retrouver l'idéologie parmi les facteurs déterminant la politique extérieure. Même au XIX^e siècle, où un certain consensus vu le statut international du pays, pouvait exister, les divisions entre libéraux et catholiques et à l'intérieur de chacun de ces groupes trouvèrent à s'exprimer dans le cadre des rapports avec le Vatican par exemple. L'apparition dans la vie politique du P(arti) O(uvrier) B(elge) et de la doctrine socialiste ne fut pas sans influence sur le développement des positions externes. Donnant à la vie internationale d'autres fondements et l'organisant par d'autres voies, les socialistes introduisirent dans les orientations extérieures de la Belgique des nuances et des points de vue différents.

La diplomatie classique (sécurité, relations interétatiques) a toujours été secondaire dans les préoccupations belges. Le statut de neutralité qui fut le sien et le quasi

monopole qui dès lors revint au Roi en la matière eurent leur influence à ce niveau. Néanmoins, d'une manière générale, même quand le gouvernement reçut davantage de latitude en ce domaine, les aspects diplomatico-sécuritaires de la politique étrangère ne reçurent que peu d'attention, la priorité étant accordée aux objectifs économiques et aux préoccupations internes. Quant à la recherche de la sécurité, son comportement n'a guère été différent de celui adopté par d'autres petites puissances. Elle ne mena pas toujours une simple politique de défense.

La mise en évidence par l'auteur de deux moments de discontinuité dans la politique extérieure belge : la participation (dynastique et belge ensuite) à l'impérialisme colonial et le choix décisif en faveur de la supranationalité (et notamment la construction européenne) aide à structurer l'interprétation que l'on cherche à donner à cette politique.

Entre la construction européenne et le système international d'une part et la recherche de ses identités internes propres d'autre part, la politique internationale a à rechercher des articulations nouvelles et à élaborer des projets originaux. Le regard sur le passé que propose le professeur Coolsaet – dans une analyse pénétrante et stimulante que lui permet de mener la coordination réussie de l'histoire et de la science politique – fournit les éléments indispensables à la réflexion sur le devenir de la politique extérieure belge.

Claude Roosens

Yvan VANDEN BERGHE, *Un grand malentendu : une histoire de la guerre froide*, Academia, Louvain-la-Neuve, 1998, 278 pages.

De nombreuses études ont été publiées sur le thème de la guerre froide, dont plusieurs ont paru au cours même de cette période (Berg, Fontaine par exemple). Un certain nombre d'analyses de l'époque tendait à privilégier l'approche selon laquelle la rivalité Est-Ouest était principalement le résultat d'un processus déclenché par la poussée soviétique en Europe centrale et orientale. Cette interprétation, dans laquelle la responsabilité américaine n'est aucunement prise en considération en a suscité une autre, opposée, faisant reposer la guerre froide sur les États-Unis, soit à travers l'attitude du président Truman, soit à travers leur politique impérialiste. Entre ces deux orientations, il en est une autre, réaliste et davantage sensible aux contextes stratégique et diplomatique généraux, qui prétend, au-delà de la responsabilité soviétique première, trouve des facteurs explicatifs dans le moralisme, le légalisme et l'inertie des États-Unis en Europe pendant l'entre-deux-guerres ainsi que dans le vide du pouvoir en Europe centrale à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Face à ces diverses interprétations, il importe de faire le point, avec la plus grande clarté.

Un des premiers intérêts de l'ouvrage d'Yvan Vanden Berghe est de sortir d'un point de vue trop centré sur une lecture occidentale de l'histoire. Interprétant la guerre froide comme un conflit entre deux systèmes – le capitalisme et le socialisme – opposant principalement deux adversaires, les États-Unis et l'Union soviétique, l'auteur entend sortir de l'idée commune selon laquelle la rivalité Est-Ouest n'a éclaté qu'en 1947 avec la doctrine d'endiguement énoncée par le président Truman en réaction à la menace grandissante des Soviétiques en Europe. À l'instar d'André Fontaine, Vanden Berghe situe l'origine du conflit dans la naissance, en 1917, de ce qui

deviendra peu après l'Union soviétique. Dès cette époque, note l'auteur, le « *premier État socialiste au monde* » constituait, aux yeux de nombreux Européens, une menace. Dans le premier chapitre où il voit, dans la période 1917-1941, le prélude à la guerre froide, il met en évidence plusieurs signes qui semblaient fonder les craintes européennes d'une répétition de révolutions communistes en Europe occidentale : le soulèvement communiste en Hongrie au cours de la période 1918-1920, la guerre civile d'Espagne, etc. Mais il souligne d'emblée qu'une crainte était aussi présente du côté soviétique, notamment face à une Allemagne qui, dans les années trente marque de plus en plus l'agenda politique.

De méfiance il est encore question dans le chapitre consacré à la Seconde Guerre mondiale. L'intitulé du chapitre « *l'alliance des trois grands : 1941-1945* » ne cache pas le fait que, malgré le front formé à partir de 1941 entre les Soviétiques et les nations anglo-saxonnes contre le nazisme, ces alliés continuaient à se défier profondément les uns des autres. Et l'auteur de noter combien la fin de la puissance internationale des États européens laissa sur ce continent un vide comblé non seulement par l'URSS mais aussi par les États-Unis. Yvan Vanden Berghe entend ensuite démontrer le mécanisme du processus qui voit, de 1945 à 1955, la survenance explicite de la rivalité bipolaire : de l'énorme prédominance technologique et économique des États-Unis aux tensions croissantes par les désaccords notamment sur la question allemande, en passant par la constitution des blocs militaires. Mais il observe à nouveau combien les deux rivaux se considéraient mutuellement, « *à tort et faute de communication entre eux* », comme des agresseurs. Dans un jeu désormais dominé par les États-Unis et l'Union soviétique, l'Europe divisée n'est qu'une partie d'un échiquier en train de s'étendre sur le reste de la planète.

Comme bon nombre d'autres analystes de la guerre froide, Yvan Vanden Berghe voit dans la course aux armements une des principales caractéristiques de la rivalité bipolaire. Les deux premières manches de cette course sont amorcées, selon l'auteur, durant la guerre de Corée (1950-1953) et sous la présidence de John Kennedy (1961-1963). Mais ces deux manches n'empêchent pas des tentatives de dialogue entre superpuissances qui, plus que jamais, montrent à leurs blocs respectifs que n'ont voix au chapitre que les locataires de la Maison Blanche et du Kremlin. L'auteur de cet ouvrage met toutefois en évidence que l'affirmation d'une telle domination n'est pas sans susciter des contestations au sein même des deux camps : de Gaulle remuant à l'Ouest, ou des crises au sein du camp socialiste (Chine, Albanie, Tchécoslovaquie, etc.).

La détente, de 1969 à 1976, est présentée dans ce livre comme le fruit de la conjonction d'actions menées d'une part par le chancelier ouest-allemand, Willy Brandt, et d'autre part par les Américains, Nixon, Kissinger et Ford avec leur correspondant soviétique Brejnev. Si l'Ostpolitik, les accords SALT I et la conférence d'Helsinki laissaient à l'époque présager à certains que l'on allait s'atteler au désarmement en Europe, Vanden Berghe note que c'est le contraire qui s'est produit. Il attribue le regain de tensions après 1976 au problème des sphères d'influence dans le tiers monde. Par ailleurs, la question du déploiement des SS20 soviétiques en Europe de l'Est est vue comme un prétexte saisi par les Américains pour déployer de nouveaux missiles de croisières et Pershing 2 en Europe de l'Ouest.

Après avoir analysé les derniers moments de forte tension entre l'Est et l'Ouest au cours desquels les Européens sont laissés à l'écart des principales négociations sur

les armements nucléaires, l'auteur insiste sur le rôle déterminant joué par Gorbatchev et l'influence de sa politique. Démocratisation et réforme de l'URSS, désarmement en Europe (accord FNI de 1987), etc. sont autant d'éléments qui précèdent une soudaine démocratisation, fin 1989, en Europe de l'Est.

La thèse centrale de ce livre repose sur une conviction qu'Yvan Vanden Berghe exprime dans son titre : la guerre froide reposait sur un malentendu, « aucune des deux parties, écrit-il, n'a jamais voulu attaquer l'autre, et les dirigeants de l'une et de l'autre l'ont pratiquement toujours su ». S'engageant dans un débat sur le sens de cette rivalité, l'auteur se déclare convaincu qu'elle aurait pu s'achever beaucoup plus tôt, en tout cas après la conférence de la CSCE d'Helsinki de 1975. Vanden Berghe se situe de la sorte dans le courant d'opinion que prône notamment Mary Caldor (1990), selon laquelle la guerre froide a été attisée tant aux États-Unis qu'en Europe de l'Ouest et en URSS dans la poursuite d'objectifs à usage externe.

Yvan Vanden Berghe ne prétend pas cependant donner de la guerre froide une interprétation d'une valeur *erga omnes*. Son ouvrage apporte, par son approche originale, une contribution utile à la compréhension d'un sujet qui éveille encore des vocations de recherche, notamment parce qu'une partie importante de sources d'information, les archives soviétiques ne sont accessibles que depuis trop peu de temps. L'auteur n'entend – selon ses propres termes – ni prouver une thèse, ni prêcher, se gardant ainsi de poser la question de la faute. Toutefois, sa volonté de démêler l'écheveau des actions et réactions n'empêche pas certains aspects de la lecture qu'il donne de la guerre froide – notamment sur la crise des euromissiles ou sur la place des Européens de l'Ouest dans le jeu bipolaire – de susciter des questions et des débats encore intéressants pour la recherche contemporaine.

Pierre Vercauteren (**)

C.F. NOTHOMB / P.E.A. VERCAUTEREN, *L'après-duopole. Le monde orphelin de la guerre froide?*, Economica, Paris, 215 pages.

Cet ouvrage est le premier produit collectif d'un groupe de réflexion interdisciplinaire dans le domaine des relations internationales – dit « Groupe d'Enghien » – créé au sein du Département de Sciences politiques des Facultés universitaires catholiques de Mons (FUCAM). Rassemblés autour d'une personnalité éminente de la vie politique belge, une dizaine de chercheurs et d'intellectuels – renforcés par de prestigieux contributeurs extérieurs, dont le moindre n'est pas Jacques Santer, Président de la Commission sortante – esquissent une réflexion sur l'avenir d'un monde longtemps « gelé » par le fait d'un partage complice entre deux blocs dominés chacun par une puissance hégémonique.

Leur démarche est structurée autour de quatre axes : l'approche politique, l'analyse économique, la problématique du développement et les enjeux de l'Europe. Mais elle se situe également à un double niveau, d'une part celui de l'observation de la réalité, d'autre part l'inventaire du discours (scientifique et politique) susceptible de donner un sens à cet univers en recomposition.

Les auteurs ne prétendent nullement dégager des interprétations qui se voudraient définitives. Leur objectif est plutôt de formuler, le plus clairement et le plus complè-

(**) FUCAM, Faculté de Sciences politiques.

tement possible, les questions qui se posent aujourd'hui aux praticiens et à l'analyse des relations internationales, ainsi que de présenter les diverses réponses qui y sont actuellement apportées.

Ce livre alterne ainsi contributions de portée générale (aux rangs desquels on notera spécialement les textes de Jérôme Vignon, Pierre Defraigne et Jacques Sarter) et articles présentant la manière dont la question se pose dans certains domaines particuliers (qu'il s'agisse de l'évolution technologique, du commerce international, de la politique du développement ou bien encore de l'avenir de l'agriculture).

La méthode interdisciplinaire est certes l'une des plus exigeantes de la démarche scientifique, mais elle est aussi l'une des plus riches et des plus stimulantes. Le « Groupe d'Enghien » en jette les bases et la lecture des articles juxtaposés dans cet ouvrage est de nature à fournir à la fois un cadre des références complet et un puissant stimulant pour une réflexion ultérieure.

*Jean-Louis De Brouwer (***)*

C.F. Le roi Baudouin. Une vie – Une époque., Bruxelles, Racine, 1998, 287 pages.

Cet ouvrage édité cinq ans après la mort de Baudouin 1^{er} (1930-1993), chef de l'État belge de 1951 à 1993, a été présenté en Belgique à l'occasion d'une exposition commémorative du défunt roi. Il rassemble une quinzaine de contributions abondamment illustrées retraçant l'action ou la personnalité du roi au cours de ses quarante-deux années de règne. On s'intéressera ici en particulier à une contribution ayant trait aux relations internationales de la Belgique durant cette période : « *Le roi Baudouin et la politique étrangère* » de Christian Franck et Claude Roosens (pp. 151-165).

C. Franck et C. Roosens soulignent d'emblée le réel intérêt que portait le roi Baudouin aux affaires internationales. Interrogés par les auteurs, certains témoins privilégiés de l'époque (les anciens Premiers ministres et ministres des Affaires étrangères Pierre Harmel et Leo Tindemans, notamment) ont pu confirmer ce trait de la personnalité du chef de l'État que laissait déjà pressentir une attirance pour les contacts et les voyages à l'étranger. Soucieux de comprendre les enjeux internationaux, Baudouin 1^{er} développa, au fil d'un règne entamé à un très jeune âge, une véritable expertise sur ces questions. Les auteurs rappellent cependant le rôle restreint joué par un monarque constitutionnel dont l'ensemble des actes nécessite le contreseing d'un ministre qui en assume alors seul la responsabilité. Ainsi, si d'après la Constitution en vigueur à son époque, le roi Baudouin était censé nominalement pouvoir, par exemple, faire les traités, nommer les ambassadeurs ou déclarer la guerre, dans la réalité, la politique étrangère était dictée par le gouvernement. Mais en la matière, le roi était toujours informé par le Premier ministre ou le ministre des Affaires étrangères qu'il rencontrait chaque semaine et à qui il pouvait suggérer des orientations quant à la politique à adopter. À ces occasions, il revenait parfois au roi d'informer lui aussi ses ministres, en particulier des contacts que certains chefs d'État préféraient avoir directement avec lui. C'était, par exemple, le cas du président zaïrois Mobutu et ces relations « *au sommet* » pouvaient revêtir une grande

(***) FUCAM – Mons – Belgique.

importance dans l'évolution tumultueuse des rapports entre la Belgique et son ancienne colonie. Nonobstant, les colloques singuliers entre le roi et ses ministres ont un caractère secret. Dès lors, la véritable influence du roi Baudouin sur la politique étrangère de la Belgique ne pourra être mesurée qu'à l'ouverture des archives. Les témoignages recueillis par les auteurs demeurent empreints de réserve. En Belgique, des précoces révélations politiques de grande ampleur du type de celles issues des *Verbatim* de Jacques Attali en France sont impensables.

Bien que revêtus du contreseing ministériel, les discours prononcés par le roi comportent parfois *per se* une signification importante. En accord avec le chef de l'État, le gouvernement peut exceptionnellement juger opportun d'utiliser le biais royal pour mieux faire accepter un message. Ainsi du célèbre discours de janvier 1959 annonçant l'indépendance du Congo « *sans attermoissements funestes, mais sans précipitation inconsidérée* ». À ce propos, les auteurs laissent entendre à mots couverts ce que d'autres affirment aujourd'hui plus clairement : la part personnelle prise par le roi dans la rédaction et la décision de prononcer *urbi et orbi* un discours dont la teneur n'avait pas été communiquée à l'ensemble du gouvernement de l'époque. Certains ministres auraient en effet été plus réticents à tenir des propos si explicites sur l'indépendance d'une colonie, que même les esprits progressistes, trois ans plus tôt, n'imaginaient pas avant trente années de préparation.

Sans surprise, la politique belge à l'égard de l'Afrique centrale ainsi que la position de la Belgique à l'égard de l'intégration européenne font l'objet d'une analyse plus spécifique de la part de C. Franck et C. Roosens. Après 1945, il s'agit effectivement des deux domaines qui mobiliseront le plus la diplomatie belge.

Après l'indépendance du Congo en 1960 et le chaos politique qui s'ensuivra à Léopoldville, le roi Baudouin sera soucieux de préserver des liens avec ce qui lui apparaît comme une œuvre de son arrière-grand-oncle Léopold II léguée en 1908 à la Belgique. Il manifestera tour à tour un intérêt bienveillant pour la sécession du Katanga et une attitude pragmatique à l'égard du maréchal Mobutu s'incrustant au pouvoir après son coup d'État de 1965. Mais au milieu des années quatre-vingt, le roi cessera d'intervenir en faveur d'un régime dont il ne pouvait plus vanter le modèle de développement comme il se plaisait à le faire pour le Rwanda. En 1990, le chef de l'État incitera d'ailleurs le gouvernement à manifester son soutien au régime en place à Kigali soumis à une offensive du Front patriotique rwandais (FPR), partie de l'Ouganda. C'est à cette seule occasion pratiquement que « *la Couronne a été découverte* », autrement dit qu'une invitation du roi au gouvernement, initiative en soi tout à fait normale, a fait l'objet d'une fuite pour être révélée dans la presse et provoquer un certain émoi dans le lanterneau politique belge.

En matière européenne, les auteurs font découvrir un chef d'État attaché au maintien de l'indépendance nationale, au début de la construction européenne, évoluant, avec ses ministres, vers une apologie du fédéralisme européen pour lequel le fédéralisme belge, apparu dans les années quatre-vingt, serait une sorte de modèle. Ce parallélisme intellectuellement contestable entre une dynamique centripète et un mouvement centrifuge est interprété par les auteurs comme une expression du légalisme du roi Baudouin. Prenant acte de l'évolution fédérale inéluctable de la Belgique, le roi se serait appliqué à la justifier en mettant l'accent sur la congruence entre le fédéralisme belge et la vocation fédérale de l'Europe.

En bref, une contribution qui expose avec clarté et finesse le rôle international du cinquième roi des Belges, dans les limites de ce que les auteurs ont pu découvrir du secret entourant traditionnellement le rôle du monarque constitutionnel, même cinq années après sa mort.

C.F. Robert ANCIAUX, *Vers un nouvel ordre régional au Moyen-Orient ?*, Paris/Montréal, L'Harmattan (Collection « Comprendre le Moyen-Orient »), 1997, 304 pages.

Robert Anciaux est professeur à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et directeur de recherches au Centre d'études des relations internationales et stratégiques (ULB).

Cette contribution de Robert Anciaux sur un nouvel ordre régional au Moyen-Orient est avant tout une contribution à la compréhension du processus de paix qui s'y déroule et est intéressante à deux égards. Premièrement, par l'analyse qu'il fait de l'impact du changement du système international – l'avènement d'une ère unipolaire caractérisée par la prédominance des États-Unis dans la politique mondiale – sur la région du Moyen-Orient. À cet égard, le processus de paix entamé suite à la crise et la guerre du Golfe de 1990-91 est resitué dans le cadre plus général de la définition américaine d'un ordre régional fondé sur celle d'une architecture sécuritaire censée garantir les intérêts de la superpuissance (p. 91). Dans ce cadre, il rend compte des modalités fondamentalement divergentes définies par les administrations Bush et Clinton – modalités lourdes de conséquences sur le traitement de la question palestinienne. Ceci va de pair avec les divergences d'approches des deux administrations américaines à l'égard d'Israël, l'administration Bush voyant celui-ci intégré au système de sécurité moyen-oriental au terme d'un processus de normalisation avec ses voisins arabes, dont les alliés sont les premiers points d'ancrage, l'administration Clinton se focalisant dans ce cadre sur Israël en tant qu'allié stratégique privilégié au Moyen-Orient, les alliés arabes y jouant un rôle subsidiaire (p. 102). Les diverses approches d'Israël à l'égard du processus de paix et, en particulier, de la question palestinienne, qui varient au gré des gouvernements qui se succèdent (Shamir, Rabin, Pères, Nétanyahou), sont également abordées. Si les rigidités de la droite israélienne, notamment du Likoud, à l'égard de la Palestine sont des constantes bien connues, sont mis en avant ici les différents courants qui caractérisent la gauche, notamment les Travailleurs, dont les options, dans l'un, ne sont finalement pas fondamentalement divergentes de la droite et qui, dans l'autre, militent bien plus en faveur de la coexistence israélo-palestinienne. L'auteur rappelle ainsi utilement que les lignes de partage entre les partisans de « la paix contre la paix » et d'un « Grand Israël » et ceux « des territoires contre la paix » et d'une coexistence israélo-palestinienne pleinement reconnue ne sont pas si tranchées que cela en termes d'axes « gauche-droite » (p. 71). Ici, si l'ouverture de Rabin est saluée, et son destin tragique, reconnu, elle est néanmoins recadrée en tant que mouvement davantage tactique que stratégique dans le cadre du déblocage du processus de Madrid, qui n'aboutissait pas à des traités de paix bilatéraux avec Israël, conçus comme bien plus prioritaires que celle du règlement du conflit israélo-palestinien en tant que tel. C'est dans la percée d'Oslo qu'il faut reconnaître l'œuvre de Pères, à qui Rabin avait confié le dossier (p. 105) – Pères pour qui le règlement du conflit israélo-palestinien s'inscrit dans une perspective stratégique politique globale, bien au-delà des impératifs sécuritaires à court terme.

Nous mentionnions plus haut que l'ouvrage de Robert Anciaux était intéressant à un deuxième égard. En effet, il contient également une analyse de terrain, le récit d'un vécu en terre de Palestine. Le professeur d'université a en effet été amené à y passer trois mois – de novembre 95 à janvier 96 – en tant que membre de la mission d'observation de l'Union européenne dans le cadre des élections palestiniennes prévues dans l'accord intérimaire de septembre 95 – élections qu'il considère comme la « pierre angulaire » du processus de paix (p. 151). C'est ainsi qu'il a partagé, à Bethléem, la liesse palestinienne suscitée par le redéploiement militaire israélien des six grandes villes de Cisjordanie et la passation de pouvoir à l'Autorité palestinienne prévus avant la tenue des élections, les préparatifs de ces dernières, le déroulement de la campagne électorale et les élections en tant que telles, qui se sont tenues le 20 janvier 1996. Le redéploiement militaire israélien, les préparatifs des élections et la tenue de celles-ci ont mis en lumière ce que l'auteur estime être un « obstacle majeur » au processus de paix (p. 177) : les implantations juives dans les territoires occupés. Nous renvoyons le lecteur à ces réalités de terrain notamment dans l'illustration qu'en fait l'auteur dans le cas du village palestinien de Wadi al-Nis, situé à côté de la colonie juive d'Efrat (pp. 182-185, 214-216). Ailleurs, de manière plus générale, l'auteur décrit bien les deux principales tendances d'opinion palestiniennes au sujet des colonies – avec lesquelles l'état d'esprit des colons est totalement inconciliable (p. 148).

Nous terminerons par une réflexion de l'auteur fondée sur ce qu'il est convenu d'appeler « les leçons de l'histoire » et qui, ici, illustre comment l'analyse rejoint parfois explicitement l'éthique – les fondements de la morale et des impératifs de justice : « *L'histoire des relations internationales nous apprend que seules des négociations engagées entre des États – ou groupes d'États – disposant d'une relative parité de forces pouvaient déboucher sur des traités suffisamment équilibrés pour générer une stabilité relativement durable de l'ordre régional et international. À l'inverse, des accords conclus entre États dont la disproportion des forces était trop accentuée ont invariablement engendré des dispositions déséquilibrées qui ont entretenu les frustrations et cristallisé les tendances irrédentistes chez les peuples contraints de se soumettre à la loi du plus fort. Ces peuples ont invariablement été attentifs à la moindre faille du système international pour tenter d'obtenir – souvent par le recours à la violence – la révision ou l'abrogation des traités défavorables qui leur ont été imposés. L'entre-deux guerres mondiales offre un exemple caractéristique de ce type de situation.* » (p. 275)

Et l'auteur, de souhaiter, tout en demeurant très dubitatif sur les probabilités de son avènement – une Europe davantage présente sur le plan politique dans la région, reléguée qu'elle est toujours au rôle de « second couteau » des États-Unis, notamment en tant que premier bailleur de fonds de l'aide économique fournie à la Palestine. Dans cette perspective, une Europe parlant d'une seule voix pourrait contrebalancer, dans le sens des intérêts des Palestiniens, une Amérique décidément par trop israélo-centrée.

*Vincent Legrand (****)*

(****) Assistant à l'Unité de Science politique et Relations internationales et collaborateur au Centre d'Études et de Recherches sur le Monde arabe contemporain (CERMAC) de l'Université catholique de Louvain (UCL).